ART.6 CERCLE

En cas de cercle matérialisé, celui-ci doit avoir un diamètre intérieur de 50 cm.



Ce cercle ne peut être déplacé après le 1er jet. Il reste à sa place pour les 3 lancers consécutifs auxquels a droit l'équipe.

Il peut seulement être déplacé par l'équipe adverse, avant son 1er jet, dans les limites des 10m.

Il doit être posé, à l'intérieur du terrain, à plus d'un mètre de tout obstacle et, dans les compétitions en terrain libre, à deux mètres d'un autre cercle de lancement utilisé.

L'intérieur du cercle peut être nettoyé n'importe quand dans le courant de la mène, mais doit être remis en l'état avant le jet du but de la mène suivante.